# CONTEXTE

Cette fiche concerne les installations communales de production d’électricité (installations photovoltaïques, petites centrales hydroélectriques, centrales de cogénération, etc.). En règle générale, **peu d’installations sont préparées pour un fonctionnement en îlot** (fonctionnement sans réseau électrique public). **La plupart des installations ne fonctionnent donc pas en cas de coupure du réseau**. Afin de pouvoir utiliser de telles installations pour une alimentation de secours, des mesures techniques et organisationnelles doivent être anticipées et prises. L’utilisation n'est autorisée qu’au niveau de l’objet : **le réseau électrique public ne doit pas être utilisé**. Dans le cas des réseaux de distribution locaux (entreprises régionales d’approvisionnement en électricité), une utilisation limitée du réseau pourrait être possible moyennant des préparatifs appropriés.

Les préparatifs doivent être effectués au préalable et l’aptitude au fonctionnement doit être contrôlée régulièrement.

*Est-ce que la* *commune dispose d'une vue d'ensemble des installations de production d'électricité lui appartenant et qui peuvent ou doivent continuer à fonctionner en cas de pénurie d'électricité ? Est-ce que les dispositions nécessaires afin de garantir un potentiel fonctionnement ont été prises ?*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*



# INSTALLATIONS DE PRODUCTION D’ÉLECTRICITÉ APPARTENANT À LA COMMUNE



**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

S’agissant d’un point éminemment technique, **cette fiche n’a pas pour vocation de détailler les procédures opérationnelles pour garantir la continuité des activités des centrales de production communales**. Les points suivants permettent simplement de sensibiliser les autorités communales, ainsi que les services techniques, sur ladite problématique. Pour les mesures concrètes à prendre sur le terrain, les exploitants du réseau régional ou les responsables des installations identifiées seront les bons interlocuteurs ! Les points suivants peuvent toutefois être abordés lors des préparations :

* Recenser les installations de production d’électricité appartenant à la commune et pouvant servir à l’auto-approvisionnement de bâtiments ou d’infrastructures ;
* **Établir une liste des installations qui doivent rester en service**, y compris leur description technique (possibilité de fonctionnement en îlotage, puissance, etc.) ;
* **Se concerter avec les exploitants de réseaux régionaux ou les responsables d’exploitation des installations identifiées** sur les possibilités et les conditions générales d'une exploitation en réseau isolé avec les installations de production d'électricité appartenant à la commune ;
* Adapter les installations pour qu’elles puissent fonctionner en îlotage ou prévoir l’éventuelle mise à l’arrêt temporaire des installations non retenues ;
* Définir les personnes responsables de l’exploitation sécurisée des installations en cas de coupure de réseau ;
* Définir les ressources communales qui devraient être allouées au bon fonctionnement des installations retenues pour un fonctionnement en îlotage ;
* Effectuer des contrôles réguliers de fonctionnement et de sécurité.

# suite… : INSTALLATIONS DE PRODUCTION D’ÉLECTRICITÉ APPARTENANT À LA COMMUNE



**Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.



**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**



**Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**INSTALLATIONS DE PRODUCTION D’ÉLECTRICITÉ APPARTENANT À LA COMMUNE :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…



**Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

**Date & signature** : ………………………………………………………………………….